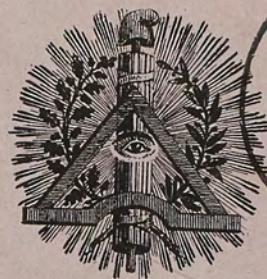


# HISTOIRE

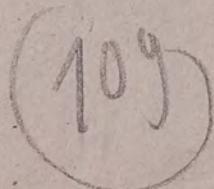
RÉVOLUTIONNAIRE.

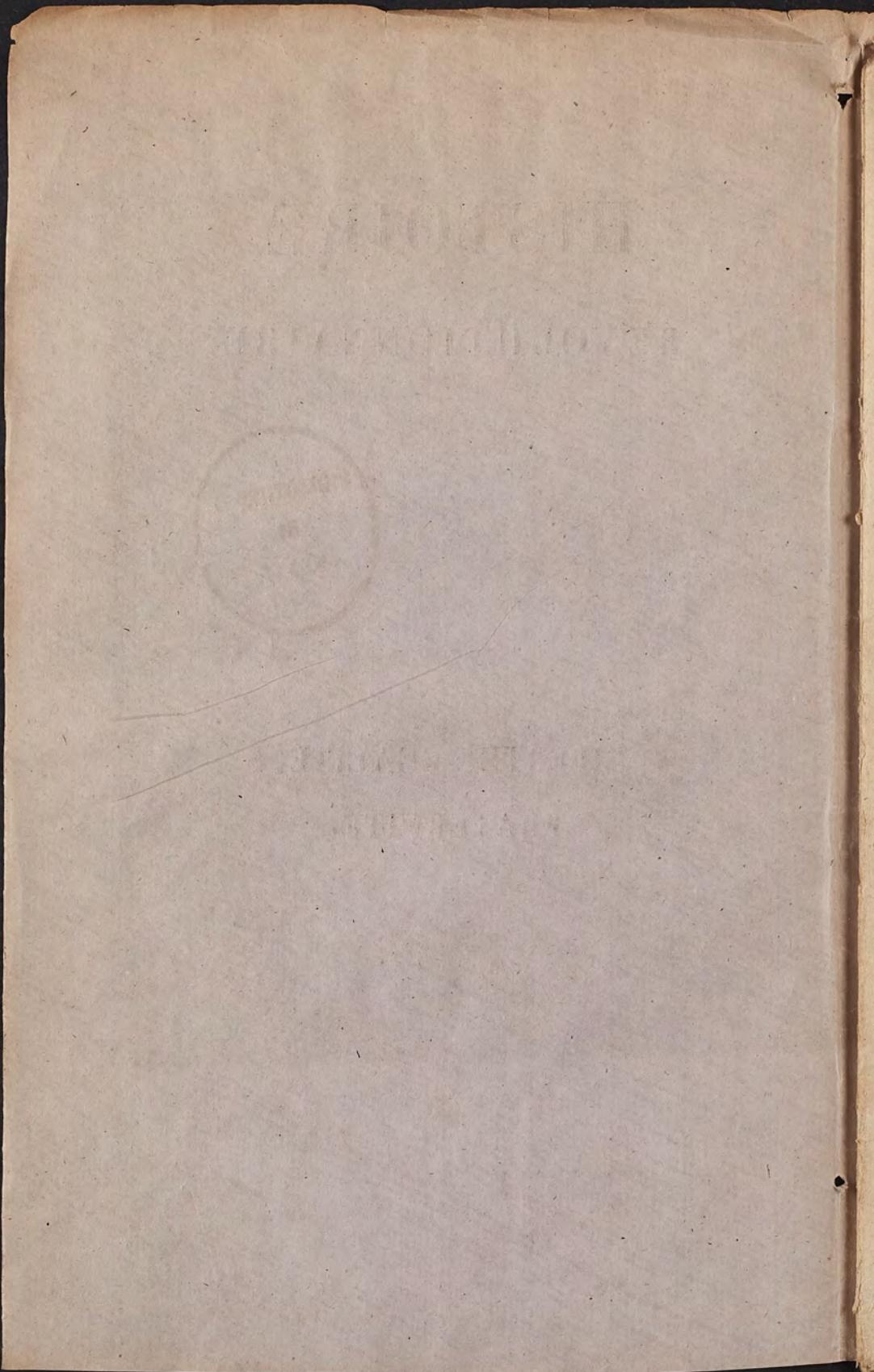


LIBERTÉ, ÉGALITÉ,

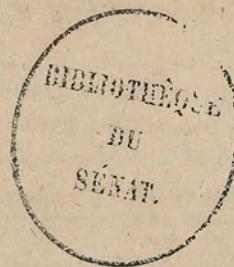
FRATERNITÉ

ou





PROJET  
D'UN MONUMENT  
SUR L'EMPLACEMENT  
DE LA BASTILLE.



1809  
ВИЕНОВОМ ЧИЧИ  
ПРИЧАСТИИ СВЯТОГО  
КРЕСТА

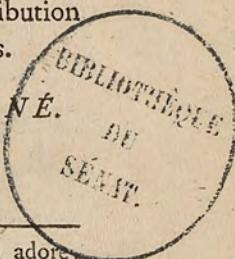
PROJET  
D'UN MONUMENT  
SUR L'EMPLACEMENT  
DE LA BASTILLE;

A consacrer, par les ÉTATS-GÉNÉRAUX,  
à LA PATRIE, à LA LIBERTÉ, à LA CONCORDE  
& à LA LOI,

Pour être exécuté au moyen de la contribution  
volontaire de tout Citoyen François.

PAR M. DAVY DE CHAVIGNE.

NOUVELLE ÉDITION.



La Liberté, que tout mortel adore,  
Donne à l'homme un courage, inspire une grandeur  
Qu'il n'eût jamais trouvé dans le fond de son cœur.

VOLTAIRE.

A PARIS,

Chez MEQUIGNON le jeune, Libraire, au bas  
de l'escalier du Palais.

1789.

En la noche el cielo se vio de color azul  
y en el horizonte se vio un resplandor.

Al amanecer se oyeron voces

que decían a los que

se acercaban: "Venid a ver el resplandor que se ha visto en el cielo".

Algunos dijeron: "No nos acerquemos, porque es peligroso".

---

---

## AVERTISSEMENT.

---

Les plans, coupe & élévation de ce Monument, ont été présentés à l'Académie Royale d'Architecture, le 8 Juin 1789. J'avois pris l'engagement de les faire dans l'Assemblée des Bailliages de Provins & Montreau, réunis, où j'ai eu l'honneur d'être un des Commissaires de l'Ordre de la Noblesse. J'ai envoyé tous les exemplaires de la première édition de cet Écrit, aux Représentans de la Nation, aux Gens-de-Lettres & aux Artistes ; je désirois fixer l'opinion publique sur le choix de l'emplacement de la Bastille, comme le seul convenable pour y ériger le Monument de notre liberté. Le patriotisme & la liberté en ont fait la conquête ; les États-Généraux ne peuvent plus faire un autre choix. Nos braves Concitoyens l'ont emporté d'affaut en moins de trois heures, après quatre cents dix-neuf ans d'existence. Les premiers fondemens en

ont été jettés en 1370, sous Charles V, par Aubriot, Prévôt de Paris. Bientôt le monument honteux de notre esclavage aura disparu, & la statue de la Liberté sera placée sur le tombeau même du Despotisme.

Je crois pouvoir me permettre de désigner à l'opinion publique, pour être chargé de l'exécution du Monument de notre liberté, le même Artiste que les États-Unis de l'Amérique ont choisi pour exécuter celui de leur reconnaissance envers l'immortel Washington. On peut juger du zèle de M. Houdon, par le fragment de la Lettre que j'ai reçu de lui long-temps avant la prise de la Bastille. Il ne me faura pas mauvais gré de la publier.

*“ Je désire fort que ce projet ait lieu. L'idée  
» d'élever un Monument à la Liberté, au même  
» endroit où l'esclavage a régné jusqu'à présent,  
» me paraît la chose la mieux sentie, & bien capable  
» d'animer le génie. Je m'estimerai trop heureux  
» d'être du nombre des Artistes qui célébreront l'époque  
» de la régénération de la France ».*

PROJET  
D'UN MONUMENT  
SUR  
L'EMPLACEMENT DE LA BASTILLE.

Le Monument dont je mets aujourd'hui la description sous les yeux du public, est une colonne semblable à celles élevées, par les Romains, aux Empereurs Trajan & Antonin.

La hauteur de la colonne Trajanne a été fixée par le célèbre Apollodore, à la quantité de pieds, dont on a diminué la hauteur de la montagne, qu'il fallut aplanir pour la construction de la place dédiée à cet Empereur. Je n'ai point voulu constater ainsi la hauteur d'un Monument dont je voudrois pouvoir effacer jusqu'au souvenir.

J'ai pensé que le Monument de la constitution d'un peuple libre, élevé sur l'emplacement même de la Bastille, devoit surpasser, en élévation, le Monument de despotisme & de servitude qu'il auroit

remplacé , & que sa magnificence devoit effacer celle de tous les Monumens précédemment élevés à nos Rois.

J'en ai exprimé le vœu dans les assemblées nationales , où j'ai eu l'honneur d'être admis ; je me suis fait un devoir d'en exécuter le dessin , & de le présenter à l'Académie Royale d'Architecture (1).

Mon but principal a été de fixer l'attention des maîtres de l'art , sur les avantages que leur présentent , & l'emplacement , & le genre de Monument dont j'ai fait choix.

Quel emplacement pourroit être plus heureux , en effet , que celui qui peut réunir , dans une place immense , l'alignement de l'ancien boulevard & de la rue Saint-

(1) Je suis dans l'usage de présenter , à cette Académie , les projets de ma composition , que je crois les plus dignes de lui être offerts , depuis que le Roi a créé , dans cette Compagnie , en 1775 , des places d'Honoraires Associés-Libres. Ces places sont destinées par les Lettres-Patentes de création aux citoyens qui , sans professer l'Architecture , seroient distingués par leurs connaissances dans cet art , & dans ceux qui lui sont relatifs. Les citoyens honorés du choix de l'Académie , sont MM. le Président de Côte , le Comte de Maillebois , & le Baron de Breteuil.

Antoine , avec celui d'un nouveau pont , qui seroit construit en face du Jardin du Roi !

Ce pont , depuis long - temps désiré , est demandé expressément par les Cahiers de la ville de Paris ; il auroit l'avantage de réunir les deux boulevards , & seroit de la plus grande utilité pour le commerce & la communication des quartiers , placés des deux côtés de la riviere .

La proximité de la place la plus grande & la plus fréquentée de Paris , & celle du nouveau pont , qui porteroit le nom de *la Liberté* , donneroient une valeur considérable aux terrains superflus des bâtimens , jardin , cours & fossés de la Bastille . Le Gouvernement pourroit tirer un grand parti de la vente de ces terrains , ainsi que de ceux de l'Arcenal , qui n'ont nulle valeur en ce moment , & qui sont mis en vente inutilement depuis deux ans .

L'intérêt du Gouvernement se trouve ainsi lié étroitement à celui des citoyens , dans le choix de cet emplacement , pour l'érection du Monument que les Etats - Généraux décerneront au régénérateur de la Monarchie Françoise .

Mais quand ces avantages n'existeroient

pas , quel emplacement les Etats - Généraux pourroient-ils choisir , qui fût plus digne du fondateur de la liberté publique ? Que celui même de la Bastille , dont aucun étranger n'entend prononcer le nom sans frémir , & qui rappelle avec horreur , à tous les François , les abus d'autorité sans nombre dont le despotisme ministériel a souillé les annales de notre histoire.

Sans parler des abus d'autorité du Cardinal de Richelieu , & des victimes de la haine & de la jalouse de ce Ministre - Roi , ni de celles du fanatisme de Louvois , & du Jésuite le Tellier ; il suffit de rappeler que la Bastille n'a cessé d'être remplie , pendant la douce administration du Cardinal de Fleury , & que plus de cinquante mille lettres - décachet ont été expédiées pour la seule affaire de la bulle *Unigenitus*. Elle n'a cessé de l'être pendant le règne de la Marquise de Pompadour , & sous le ministère du Chancelier Maupeou (1).

(1) La dépense seule de la nourriture des prisonniers détenus dans les prisons d'état , pendant la dernière année de son ministère , en 1774 , a monté à 167,746 liv. 124 sols 8 deniers. Celle des prisonniers de la Bastille y

Le Monument que je propose de décerner à Sa Majesté peut réunir toute la richesse des colonnes Trajanne & Antonine , avec les beaux effets de la fontaine de Trevi , & de celle du Bernin , dans la place Navone , à Rome.

Quelque puise être la magnificence des projets de monument qui seront présentés aux Etats-Généraux , pour fixer leur choix , nous n'aurons rien à envier aux beaux siècles d'Athènes & de Rome , ni à celui de Louis XIV , pour leur exécution. Les talens des Houdon , Pajou , Gois (1) , Bridan , le Comte , Boizot , Jullien Rolland , & tant d'autres

est comprise pour la somme de 67,864 liv. 1 sol , ainsi qu'il est porté au compte du Trésor Royal de ladite année.

(1) Je ne peux engager trop publiquement M. Gois , de présenter , aux États-Généraux , les projets de restauration du piédestal de la statue de Henri IV , avec des attributs nouveaux propres à caractériser les vertus de ce bon Roi , dont la mémoire est adorée de tous les François. Il en avoit proposé les gravures par souscription , au commencement de ce règne ; mais il fut bientôt obligé de marquer à ses Souscripteurs de venir en retirer le prix , d'après les ordres précis de M. le Comte d'Angiviler , qui avoit improuvé son zèle , & lui avoit défendu de donner aucune publicité à ses projets , à cet égard.

sculpteurs célèbres , dont la France s'honore en ce momént , nous répondent de l'exécution la plus parfaite.

Jamais plus beau sujet n'a été présenté à l'émulation des artistes ; je voudrois pouvoir enflâmer leur génie , & les engager tous à concourir à l'envi à célébrer , par des chef-d'œuvres , l'établissement de la liberté de la nation.

Eh , quel Prince a jamais plus fait pour elle , que Louis XVI , & mérité davantage l'amour & la reconnoissance de tout bon François ?

Occupé , dès le commencement de son regne , de la réforme des abus , & d'établir la liberté du commerce des grains , & celle des arts & métiers , que n'a - t - il pas tenté pour le soulagement de la classe la plus malheureuse de ses sujets ? Les préjugés étoient trop enracinés , les abus avoient des protecteurs trop puissans , pour que la nation pût jouir alors des bonnes intentions de son Roi. Mais l>Edit des jurandes & celui des corvées , en fixant l'attention publique sur les droits de l'homme & ceux du citoyen , ont fait germer , dans tous les esprits , cette tendance au bien public , ce zèle pour l'humanité &

la liberté , qui depuis est devenu général , & doit former dans l'histoire le caractère distinctif des François , sous le regne de Sa Majesté.

C'est ce zèle qui a fait entreprendre à Louis XVI la guerre mémorable pour la liberté du commerce & des mers , par laquelle il a procuré , à un grand peuple , la liberté dont il étoit digne , délivré nos ports d'une servitude avilissante , & replacé la France au rang qu'elle devoit occuper parmi les nations.

C'est lui qui a déterminé Sa Majesté à détruire la servitude dans tous ses domaines , à proscrire la torture du code criminel , & à adoucir le sort des malheureux détenus dans les prisons , ainsi que celui des citoyens que la misere & les maladies rassemblent dans nos hôpitaux.

Notre Monarque met aujourd'hui le comble à tant de bienfaits , en nous rendant nos assemblées nationales , & en rétablissant la nation dans tous ses droits.

N'en doutons point , le Roi qui s'est dit le premier ami de son peuple , obtiendra bientôt le prix le plus doux pour son cœur ,

l'affermissement du bonheur public , sur les bases d'une bonne constitution. Cette constitution sera convenable à la dignité d'une des premières nations de l'univers , & du Souverain bienfaisant qui a favorisé , de tout son pouvoir , l'établissement de la constitution libre des Etats - Unis de l'Amérique. Nos Députés peseront , dans leur sagesse , ce que cette constitution , & celle de l'Angleterre , offrent de précautions les plus sûres pour la liberté & la propriété des citoyens ; & cette constitution sera d'autant plus parfaite , qu'ils pourront mettre à profit les lumières des grands écrivains , & des publicistes de toutes les nations , qui ont approfondi la morale des Etats , & se sont occupés du bonheur des hommes.

La nation la plus idolâtre de ses Rois pourra se livrer enfin , sans craindre pour sa liberté , à toute l'effusion de son amour pour eux. Son Roi sera revêtu du plus grand pouvoir ; la majesté du Trône , la dignité de la Famille Royale auront tout l'éclat convenable au Souverain d'une grande nation ; mais les ministres trouveront , dans la loi même , des bornes qu'ils ne pourront jamais franchir. Le Monarque & la Nation n'auront plus

qu'un seul & même intérêt, le maintien de la loi, & le plus grand bonheur de tous.

Voilà ce que la France doit obtenir d'une bonne constitution ; les bases en sont indiquées dans les cahiers de tous les ordres : le Clergé, la Noblesse & le Tiers-Etat ont partout les mêmes principes sur la formation de la loi, la liberté civile, la sûreté & la propriété des citoyens, la répartition des impôts, la liberté du commerce & de l'industrie, ainsi que sur le retour périodique des assemblées de la nation. N'en soyons point surpris, cet accord prouve que ces principes sont fondés sur la raison même, & sur la nature des hommes. Ils sont indépendans des différentes formes de constitution politique, & doivent être les mêmes dans une Monarchie, que dans une République ; l'intérêt d'un Monarque vertueux, comme Louis XVI, doit se lier encore plus intimement avec l'intérêt général, que celui d'un corps législatif : c'est l'intérêt d'un bon pere & d'une famille bien unie.

Ce monument, quoique d'une élévation considérable, n'est point gigantesque, il est proportionné à l'immensité de la place pour laquelle il est destiné. Il a cent soixante-dix

pieds de hauteur , & tient le milieu entre la colonne Trajanne , qui en a cent quarante quatre , avec son piédestal & sa statue ; & le monument de Londres , du fameux Wren , qui a deux cents deux pieds d'élévation : il consiste en une colonne d'ordre dorique de douze pieds de diamètre , élevée sur un rocher placé au centre d'un bassin circulaire de cent quatre - vingt pieds de largeur , divisé en quatre parties égales , par des chaussées qui conduisent à l'intérieur du monument.

Il seroit placé au point de réunion de l'alignement le plus convenable à la rue Saint-Antoine , avec celui de l'ancien boulevard jusqu'à la rue des filles du Calvaire , dans l'alignement du milieu du pont projeté en face du jardin du Roi & du nouveau boulevard , jusqu'à la hauteur de l'Hôpital-Général de la Salpêtrière.

La Statue du Roi occupe le sommet de la colonne , dont le fût est divisé en neuf parties égales : cinq sont cannelées , les quatre autres sont ornées de bas-reliefs , destinés à célébrer les bienfaits de Sa Majesté.

1°. L'abolition de la servitude dans tous les domaines de la Couronne.

2°. La liberté du commerce & des mers ,  
&

& celle de l'Amérique , assurée par la paix de 1783.

3°. La séance de Louis XVI à l'hôtel-de-ville de Paris , pour y recevoir les marques distinctives du patriotisme & de la liberté.

4°. La sanction de notre constitution , jurée par Sa Majesté & par la Nation dans l'assemblée des Etats-Généraux de la France , en 1789.

Les cannelures de la colonne sont décorées alternativement de couronnes civiques , liées entr'elles ; ces couronnes sont l'emblème de la récompense due au patriotisme des citoyens de tous les ordres , & à la renonciation des deux premiers , à toutes exemptions pécuniaires.

On pourroit pratiquer des jours dans le milieu de chacune d'elles , pour éclairer l'escalier en vis placé au centre de ce Monument , & éviter ainsi le défaut des croisées apparentes qui défigurent les bas - reliefs de la colonne Trajanne.

J'ai cru qu'un Monument destiné à célébrer la régénération de la Monarchie Françoise devoit être consacré , non-seulement au Roi , mais à la France elle-même , à la Liberté , à

la Concorde & à la Loi; c'est pourquoi j'ai placé leurs Statues assises aux quatre côtés du socle, sur lequel la colonne est élevée. J'ai mis à leurs pieds les principaux fleuves & rivieres du Royaume , versant également le tribut de leurs eaux , comme l'embleme le plus naturel de la contribution proportionnelle de tous les citoyens aux besoins de l'Etat.

Ces fleuves & rivieres seroient caractérisés par les différentes productions & les attributs du commerce principal des provinces qu'ils arrosent ; ils le seroient encore par la lenteur ou la rapidité de la chute de leurs eaux. Les artistes auroient le soin d'en ménager la pente sur la circonference du rocher , pour y former des napes tranquilles , ou des cascades précipitées , comme ils le jugeroient convenable.

J'ai désigné l'accord de la nation entiere à décerner un Monument de sa reconnaissance au fondateur de sa liberté , par les Statues des provinces & des colonies personnifiées , placées sur des piédestaux situés aux extrémités des chaussées qui conduisent au rocher ; c'est par ces piédestaux seuls , en

( 19 )

forme de guérites , qu'il seroit possible de parvenir dans l'intérieur du monument.

Les inscriptions placées sur les piédestaux des Statues seroient toutes en françois ; celle de la liberté seroit au nom du Roi , & pourroit être conçue ainsi :

A LA LIBERTÉ , par LOUIS XVI ,  
Roi D'UN PEUPLE LIBRE , sur l'emplacement de  
la Bastille.

Les autres seroient au nom de la nation &  
des citoyens.

A LA PATRIE , par la nation libre du  
regne de Louis XVI .

A LA CONCORDE , par les citoyens unis  
de tous les ordres de l'Etat.

A LA LOI , protectrice des citoyens , &  
de leur propriété par les François , égaux  
devant elle.

Ces inscriptions seroient proposées aux gens  
de lettres , afin de pouvoir choisir celles qui  
seroient les plus simples & les plus concises.  
L'Artiste qui seroit chargé de faire la Statue  
de la France auroit le soin de la représenter  
la main appuyée sur le livre de la constitu-  
tion , qui doit assurer sa liberté & son  
bonheur.

*Proportions générales de ce Monument.*

|   |          |
|---|----------|
| La Statue du Roi vingt-quatre pieds de hauteur , ci . . . . . | 24 pieds |
| Le piédestal de la Statue. . . . .                            | 14       |
| La colonne. . . . .   | 84       |
| Le socle. . . . .   | 18       |
| Le rocher. . . . .  | 25       |
| L'emmarchement général. . . . .                               | 5        |

Hauteur totale de ce Monument. 170 pieds

La hauteur des figures assises est de douze pieds , les figures des bas-reliefs sont toutes de grandeur naturelle.

L'emplacement total du Monument forme un cercle de deux cents soixante - seize pieds de diamètre , dont le bassin occupe cent quatre - vingt pieds. Ce bassin est environné de trottoirs de trente pieds de largeur , divisés en quatre parties égales , par les piédestaux , en forme de guérite , placés aux extrémités des chaussées qui conduisent au rocher. L'emmarchement général est formé par cinq marches à la Romaine , de trois pieds & demi de largeur chacune , sur un

pied de haut. Il est environné par des bornes de fonte liées , entr'elles , quatre - à - quatre , avec des chaînes.

Le rocher a quatre - vingt - dix pieds de diamètre extérieur , sur vingt-cinq pieds de hauteur ; ce diamètre est réduit , intérieurement , à soixante - dix pieds , il est composé de deux galeries concentriques , formées par trente-deux colonnes , qui en supportent les voûtes.

Au centre est placé l'escalier en vis , qui traverse la colonne entière , & conduit jusqu'au piédestal de la Statue.

La colonne a douze pieds de diamètre , dont six sont employés pour la révolution de l'escalier , deux pour le noyau , & quatre pour l'épaisseur des murs , non compris celle des tambours saillans des bas - reliefs qui la décorent. L'exécution d'un pareil Monument , quoique composé des matières les plus riches & d'une quantité considérable de sculptures , coûteroit infiniment moins que la Place de Louis XV , dont les fossés seuls ont coûté des sommes énormes. La contribution volontaire de tout citoyen Français , aimant la patrie & son Roi , seroit plus que suffisante pour subvenir à tous les frais nécessaires. Les

États - Généraux n'auroient qu'à régler la forme dans laquelle elle pourroit être recue dans les provinces, pour pouvoir obvier aux abus , & faire rendre compte à la nation de l'emploi des deniers qui en seroient provenus. Le Gouvernement trouveroit , dans la vente des terreins superflus de la Bastille , de quoi indemniser les propriétaires , du petit nombre de maisons qu'il seroit nécessaire d'abattre , pour rendre la Place à - peu - près réguliere. Les autres maisons seroient entièrement conservées , & attesteroient , par leur irrégularité même , le respect qu'on auroit eu pour la propriété des citoyens. C'est aux Etats- Généraux assemblés à proposer , à nos Artistes , le programme du Monument qu'ils arrêteront de décerner à Sa Majesté. Lorsque leur choix sera fait , & que les proportions de toutes les parties de ce Monument seront fixées , l'exécution pourroit en être confiée , quant à la construction , à l'Académie d'Architecture , & quant aux statues , ornemens & bas-reliefs , aux sculpteurs de l'Académie. Les sculpteurs régleroient entr'eux , à la pluralité des voix , la distribution des statues & des bas - reliefs , dont les modeles seroient admis ou rejetés par eux , jusqu'à leur par-

faite adoption. C'est ainsi que le Monumens de la liberté de la nation seroit encore celui de l'émulation & de la fraternité des artistes, & pourroit être le chef - d'œuvre de la sculp- pture Françoise.

Je crois que l'inauguration de ce Monumens ne devroit être faite que par une assemblée générale des Députés de la nation. Si ce programme étoit adopté , je croyrois convenable que le Roi lui - même posât la première pierre du piédestal de la Statue de la liberté , le Président des Etats poseroit celle de la colonie décernée au restaurateur de la liberté des Francs. Cette cérémonie pourroit être faite le jour de la fête nationale , quelles Etats - Généraux doivent établir en mémoire de l'établissement de notre constitution ; ce seroit en ce jour que la lecture en seroit faite publiquement dans toutes les paroisses du Royaume , pour y maintenir le patriotisme de toutes les classes de citoyens , leur amour pour le Roi , & leur soumission à la loi. Ce jour deviendroit à jamais un jour solennel d'actions de graces & de bénédictions , données d'âge en âge à la mémoire de LOUIS XVI , PERE D'UN PEUPLE LIBRE , & à celle des Citoyens vertueux , qui , par leur zèle ,

leur patriotisme & leurs lumières ; auront coopéré à la régénération de la Monarchie Françoise.

---

*P. S.* Les terrains occupés par les bâtimens, cours & jardins de la Bastille, y compris ceux de l'hôtel du Gouverneur, contiennent environ douze mille cinq cents toises quarrées de superficie ; c'est ce dont on peut s'assurer par les plans détaillés très-exactement de cette prison, qui ont été gravés en 1774. Une grande partie de ces terrains, du côté de l'Arcenal, est entièrement inutile à la Place projetée. Elle auroit plus de sept cents pieds de longueur, à compter des murs de la rue des Tournelles jusqu'à ceux de la rue de la Roquette ; & environ quatre cents pieds de largeur, en fixant le milieu de la Place dans l'alignement le plus convenable à la rue Saint-Antoine.

Je crois devoir joindre ici une description sommaire de cette prison d'Etat, pour les personnes curieuses de connoître les moyens que le despotisme des Ministres & des Favoris a pu employer, jusqu'à ce moment, pour leur vengeance personnelle ; car il est essentiel de remarquer que le Roi n'étoit instruit que de la seule détention des criminels d'Etat, & que les Ministres avoient le pouvoir de faire enfermer arbitrairement, dans les prisons d'Etat, ceux qu'ils jugeoient devoir l'être, sans rendre compte des motifs de leur détention à aucun Conseil, ni au Roi même. Personne n'ignore combien, sous le dernier règne, les commis des différens Ministres & leurs maîtresses, ont abusé de leur confiance ou de leur facilité à cet égard ; on affirme même que les lettres-de-cachet étoient devenues

un effet commerçable , dont le prix varioit suivant l'importance qu'on mettoit à les obtenir , soit pour étouffer les plaintes d'un créancier trop pressant , soit pour écarter un mari clairvoyant , dont la surveillance est toujours incommode .

La Bastille est un château fort , composé de huit tours très-épaisses , environné d'un fossé de cent vingt pieds de largeur . Ces tours sont unies entr'elles , par un mur de pierres de dix pieds d'épaisseur : elles ont toutes des noms différens ; une de ces tours , par une dérision barbare , porte le nom de *la Liberté* ; c'est la seconde en face de la rue Saint-Antoine . Les prisonniers ne sont jamais appellés que du nom de la tour , joint à celui du numéro de la chambre où ils sont enfermés . L'intérieur de cette prison est divisé en deux cours , par un corps de logis , dans lequel est la chambre du Conseil , & les chambres pour les prisonniers de distinction , dont le fort est le moins rigoureux .

Les autres chambres des prisonniers sont placées dans les tours , & divisées en cinq classes , plus ou moins incommodes . Les plus horribles , après les cachots , sont celles où l'on a placé des cages de fer . Il y en a trois ; ces cages sont faites de solives , recouvertes d'épaisses plaques de fer , & ont huit pieds de long , sur six de large . C'est dans une de ces cages que Louis XI fit enfermer le Duc de Nemours ; il y fut interrogé , & y reçut son arrêt . Il n'en sortit que pour aller subir son supplice , dans la place des Halles , sur un échafaud ; sous lequel , par un raffinement de barbarie , on avoit fait placer les enfans du Duc , qui en sortirent tous couverts du sang de leur pere .

Les cachots sont d'une humidité affreuse , & exhalent

une odeur insupportable ; il n'y a ni fenêtres ni ouvertures quelconques , pour y recevoir l'air ou la lumiere. Les prisonniers reposent sur un lit de planches , posé sur des barres de fer fixées dans le mur. Lorsque l'on veut rendre le sort d'un prisonnier encore plus cruel , il est privé de couverture , pour se garantir du froid & de l'humidité , & est chargé de chaînes ; cela dépend de la volonté du ministre ou de la favorite , qui a donné l'ordre de la détention du prisonnier. Il reste toujours dans la dépendance de celui qui l'a fait enfermer ; c'est pour lui un crime capital de s'adresser à toute autre personne pour obtenir son élargissement : ce crime est ordinairement puni du cachot ; & , si un prisonnier tente de s'évader , les gardes ont ordre de tirer sur lui : ces faits ont été attestés publiquement dans les assemblées nationales des Bailliages , & dans celle's de la Capitale.

Les prisonniers ne peuvent jamais se voir , même en entendant la Messe , ce qui est une grace particulière , qui n'est pas accordée à tous. Quatre seulement peuvent l'entendre à - la - fois , dans de petits cabinets pratiqués dans l'épaisseur des murs. Ces cabinets sont construits de maniere que les prisonniers enfermés , chacun séparément , ne peuvent jamais se voir. Ils sont fermés par des vitrages & par des rideaux fort épais. On ne les ouvre qu'au seul moment de l'élévation , & ils sont refermés aussi - tôt , ensorte que jamais le P'retre ne peut voir le visage d'un prisonnier , & le reconnoître.

Les officiers , chirurgien & porte - clefs ne parlent jamais aux prisonniers , que pour leur demander s'ils ont besoin de quelque chose , & ne répondent point à leurs questions , ensorte que les prisonniers ne peuvent être instruits de la mort ou de la disgrace du ministre , ou

de la favorite , qui les ont fait enfermer , & qu'ils restent encore long-temps après dans les prisons d'état.

C'est ainsi que M. de Latude, Ingénieur, que Madame de Pompadour avoit fait mettre à la Bastille , en 1749 , & qui avoit trouvé moyen de s'en évader , & de se sauver deux fois du donjon de Vincennes , n'a pu sortir des cachots où il éoit renfermé , qu'au mois de Mars 1784 , près de vingt ans après la mort de cette favorite .

Il n'a dû sa liberté qu'aux démarches incroyables qu'a faites pour lui Madame Legros , Marchande Merciere , qui ne le connoissoit pas ; elle avoit trouvé , par hasard , un mémoire contenant le récit de ses malheurs , qu'un guichetier que M. de Latude avoit payé pour le remettre à quelqu'un , avoit perdu étant ivre . L'Académie Françoise a couronné publiquement le zèle & l'humanité de cette femme courageuse , en lui décernant , pour cette action , le prix de vertu , dans sa séance de la Saint-Louis de la même année 1784 , aux applaudissements réitérés de toute l'assemblée .

